

Nanterre, le 16 Décembre 2005

**INTERVENTION CONCERNANT LA COMMUNICATION
« UNE POLITIQUE DES PME MODERNE
POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI »**

DG Entreprise, le 13 Décembre 2005

Cette communication contient beaucoup d'annonces et de projets dont une bonne part dépend de la volonté des états membres. Il eût été plus intéressant de mieux cibler les possibilités d'action de l'Union européenne pour compléter l'action des Etats.

Il faut noter avec intérêt la volonté de la Commission de développer le potentiel des entreprises, mais il faudrait être plus clairs et mieux distinguer dans les propositions ce qui s'adresse prioritairement aux start-up et « gazelle » c'est-à-dire des entreprises en fort développement et ce qui concerne plus spécialement l'entreprise artisanale, la PME familiale **ou l'entreprise d'économie sociale**. N'aurait-il pas été intéressant dans ce contexte de compétition accrue de donner une priorité au soutien aux formes **d'organisation volontaire** des PME ?

- Garantie mutuelle
- Groupement d'employeurs
- Consortium d'entreprises
- Coopérative de financement
- etc.

La PME, laissée seule, a du mal par exemple à accéder aux **fonds structurels**, ceux-ci doivent, comme cela est écrit dans la communication, renforcer la coopération entre PME ; à commencer, peut-être, par l'accès aux ressources de ces fonds. Mais pourraient-ils aussi intervenir lorsqu'il s'agit de créer des outils d'intermédiation, pour renforcer les liens entre les donneurs d'ordres de premier rang et les sous-traitants qui sont de plus en plus en situation de fragilité ?

C'est pour conforter les sous-traitants que la coopération entre PME est essentielle. Elle doit permettre à ceux-ci de passer du stade de sous-traitants à celui de co-contractants. Pour nous tout ce qui accroît le soutien aux entreprises et les services collectifs aux entreprises doit être privilégié.

Parmi les mesures annoncées dans la communication l'une d'entre elles nous paraît très importante pour les PME, il s'agit d'une approche plus flexible pour les **aides destinées à ces entreprises**. Les projets présentés par la Commission auraient mérité d'être discutés dans cette enceinte. Ils constituent en effet un effort important de simplification des procédures.

Il faut soutenir la proposition de directive du conseil qui doit introduire le seuil uniforme pour l'exemption de TVA et pour établir un guichet unique. Il serait également important de mettre en oeuvre une analyse des bonnes pratiques pour le traitement fiscal des bénéfices non distribués. Dans le cas des PME ce sont ces bénéfices qui constituent les meilleures dotations en fonds propres. Or il existe au niveau européen de très fortes divergences entre les pays sur le traitement fiscal de ces bénéfices.

Pour ce qui concerne le **capital à risque** destiné aux PME, il faut noter que la pratique des organismes existants tend à privilégier les entreprises les plus importantes car ce sont celles dont la stratégie est la plus facile à analyser. Il est souvent plus facile de mobiliser 5 ou 10 millions d'euros que de trouver 500 000 ou 1 000 000 d'euros. Les interventions de la BEI ou du FEI aujourd'hui ne sont pas orientées vers les PME de dimension moyenne et petite qui sont pourtant les entreprises qui en ont le plus grand besoin.

Dans la politique des **pôles d'excellence**, il convient de ne pas oublier les outils permettant le regroupement de PME, il faut insister sur l'existence de structures juridiques de travail en commun (coopérative d'artisans, consortium, union coopérative...). L'expérience montre que la constitution de pôles d'excellence conduit à une bonne coopération entre les entreprises les plus importantes mais négligent trop souvent l'organisation des PME sous-traitantes pour lesquelles l'existence de ce pôle ne constitue pas réellement un progrès.

Pour ce qui concerne le développement rural, la création de micro-entreprises ne peut être la seule solution. Il faut aider à la création d'un environnement favorable, en particulier pour les services publics, l'éducation, les infrastructures de communication. Une micro-entreprise en milieu rural ne peut assurer son développement sans qu'assez rapidement d'autres entreprises puissent la rejoindre pour constituer ce qu'en France on appellerait aujourd'hui les **pôles d'excellence ruraux**.